

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISSANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque.	VOIE NORMALE		VOIE AERIEUNE		La ligne 1.000 francs
	Six mois	Un an	Six mois	Un an	
Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.	an Sénégal et autres Etats de la CEDEAO 15.000f	31.000f.	-	-	Chaque annonce répétée Moitié prix
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	Etranger : France, Zaïre				(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).
	R.C.A. Gabon, Maroc.				
	Algérie, Tunisie.	-	20.000f.	40.000f	Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520790 630/81
	Etranger : Autres Pays		23.000f	46.000f	
	Prix du numéro Année courante 600 f		Année ant.	700f.	
	Par la poste : Majoration de 130 f par numéro		Par la poste	-	
	Journal légalisé 900 f				

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

LOIS

2008

11 décembre . Loi n° 2008-70 portant loi de finances pour l'année 2008	1185
11 décembre . Loi n° 2008-71 portant approbation du Programme Triennal d'Investissements publics 2009-2011 (PTIP)	1229

PARTIE OFFICIELLE

LOIS

Exposé général des motifs

L'élaboration du projet de loi de finances de l'année 2009 se déroule dans le cadre de la première année de mise en oeuvre du programme

« Initiative de Soutien à la Politique Economique » appuyé par le FMI ; Ce programme sans décaissement requiert une accentuation des efforts internes de discipline budgétaire.

Elle s'effectue, également, dans un contexte international difficile marqué par la flambée continue du coût du baril de pétrole malgré un léger infléchissement observé ces derniers jours, et la hausse des prix des denrées de première nécessité amenant l'Etat à suspendre la perception de certains droits et taxes liés à l'importation.

Cette conjoncture défavorable s'est répercutée sur le niveau de recouvrement des recettes en 2008. En effet, des moins values importantes ont été enregistrées obligeant, du coup, l'Etat à réguler en baisse les crédits budgétaires accordés aux différents Ministères, Pouvoirs publics et structures parapubliques

En réponse à cette situation, la loi de finances 2009 sera marquée notamment par :

- la confirmation de la mise en oeuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté de seconde génération (DSRP II) qui est le socle des stratégies et politiques nationales de développement économique et social ;
- le maintien du cap pour la mise en oeuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée ;
- l'orientation des actions vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement ;
- le déroulement de la Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (Goana) dont les objectifs sont relatifs à la satisfaction, de tous les besoins alimentaires.
- l'utilisation de la méthode de la budgétisation axée sur les résultats pour douze ministères comme en 2008.
- la prise en charge des dépenses d'Education et de Santé, pour respectivement 42,59% et 10,57% pour une recherche de l'efficacité ;

LES RECETTES

I. - LES RECETTES FISCALES :

Les recettes fiscales sont projetées à 1302 milliards de francs CFA contre 1137,5 milliards de francs CFA en 2008 soit une progression de 164,5 milliards francs CFA en valeur absolue et 14,46% en valeur relative.

Ces recettes sont marquées, malgré le ralentissement économique observé à cause du coût élevé du baril de pétrole et l'instabilité de la fourniture d'électricité, par le bon comportement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, l'impôt sur les Sociétés (IS) tiré par le dynamisme du sous secteur des Télécommunications, et le bon comportement des revenus tirés de l'importation du pétrole.

II. - LES RECETTES NON FISCALES :

Les recettes non fiscales sont estimées à 35 milliards francs CFA contre 35,2 milliards francs CFA en 2008 soit une baisse de 200 millions de francs CFA en valeur absolue et 0,57% en valeur relative.

III. - LES RECETTES EXCEPTIONNELLES :

Elles sont constituées par les ressources PPTE et IADM à hauteur 70,080 milliards francs CFA .

IV. - LES REMBOURSEMENTS DES PRETS ET AVANCES

En ce qui concerne les remboursements des prêts et avances, ils sont évalués à 8 milliards francs CFA.

V. - LES RESSOURCES EXTERIEURES

Les ressources extérieures dont le Trésor n'est pas comptable assignataire sont arrêtées à 260 milliards de francs CFA contre 323,264 milliards de francs CFA en 2008, soit une baisse de 63,264 milliards en valeur absolue et -19,57% en valeur relative .

LES DEPENSES

A. - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

I. - La dette publique :

Elle est projetée à 150 milliards de francs CFA contre 83,2 milliards en 2008 soit une hausse de 66,750 milliards francs CFA en valeur absolue et 80,18% en valeur relative. Ce montant est caractérisé par l'option de prévoir le montant brut de la charge et de prendre en recettes les produits attendus du PPTE et de l'IADM qui s'élèvent à 70,08 milliards.

Ce montant est décomposé en dette extérieure pour 97,17 milliards francs CFA (dont principal 69,43 milliards et intérêt 27,74 milliards) et en dette intérieure pour 52,83 milliards de francs CFA (dont principal 42,57 et intérêt 10,26 milliards de francs CFA).

II. - Les dépenses de personnel :

Elles sont projetées à 389 milliards F CFA contre 358 milliards francs CFA en 2008 soit une hausse de 31 milliards francs CFA en valeur absolue, et une variation relative de 8,65%.

Le nouveau système de préparation du budget sur SIGFIP a permis un début de toilettage du fichier du personnel en mettant à jour les imputations budgétaires par agent et en précisant les emplois tenus : il a également permis la mise à jour de toutes les indemnités servies à chaque salarié.

III. - Les autres dépenses de fonctionnement :

Les autres dépenses de fonctionnement sont projetées à 540 milliards francs CFA contre 458,3 milliards F CFA en 2008, soit une progression de 82,7 milliards F CFA, en valeur absolue et de 18,06 % en valeur relative.

Les mesures nouvelles sont arrêtées à la somme de 83,447 milliards de francs CFA sur la base d'un certain nombre de contraintes.

Ces contraintes concernent notamment :

- les dépenses d'Education et de Santé qui sont projetées respectivement à 42,59% et 10,57% des charges totales des dépenses courantes hors dette publique et hors charges communes. Elles sont en nette progression, en raison de la prise en charge des coûts induits notamment, par la sécurisation des dotations budgétaires ouvertes en application de la convention d'externalisation auprès de Eeobank de certaines dépenses publiques récurrentes.

Ces dépenses de fonctionnement faciliteront principalement :

- pour l'éducation, la scolarisation universelle, l'augmentation du taux de passage, l'entretien d'écoles et de salles de classe, le paiement à bonne date des sommes dues aux corps émergents et aux étudiants à travers leurs bourses dont la masse s'est accrue;

- pour la santé, la consolidation des programmes et projets déjà entamés, le paiement, à bonne date, des primes de motivation à verser aux agents de la santé et le soutien à la gratuité des soins de santé pour les personnes du troisième âge.

- les dépenses dans l'agriculture et l'élevage, dans le cadre de l'amélioration de la sécurité alimentaire, la diversification des cultures et l'introduction d'espèces pour la production d'énergies renouvelables et la production de lait. - les dépenses pour les nouveaux services régionaux, départementaux, voire locaux :

- le bon déroulement des élections locales ;
- le renforcement des autres budgets sous programme ;
- le soutien au prix de l'énergie

B.- LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2009

Le montant total des ressources internes de la Loi de Finances 2009 affectées aux investissements publics (dépenses en capital) s'élève à 437 milliards 750 millions de francs CFA ainsi répartis :

- 255 milliards 319 millions 500 mille FCFA de dépenses en capital qui concourent à la réalisation du Plan d'Actions Prioritaires du DSRP2. En fait, le montant DSRP de chaque objectif sectoriel constitue la référence minimale d'allocation budgétaire dans la partie investissement de la LF 2009 ;

- 38 milliards 945 millions FCFA de contreparties de l'Etat aux financements extérieurs accordés à notre pays par les partenaires au développement. De ce montant, 36 milliards 292 millions francs CFA sont des dépenses éligibles au DSRP et 2 milliards 653 milliards non éligibles au DSRP ;

- 113 milliards 289 millions francs CFA de projets prioritaires dont 69 milliards 429 millions francs CFA d'engagements en cours à savoir des projets ayant démarré avant 2009 et qui doivent se poursuivre ;

- 64 milliards 588 millions 500 mille francs CFA destinés au financement de projets et programmes de priorité secondaire.

L'enveloppe globale des ressources destinée aux dépenses en capital sur ressources propres de l'Etat passe de 429 milliards de francs CFA en 2008 à 437 milliards 750 millions de francs CFA en 2009, soit une augmentation de 8 milliards 750 millions de francs CFA en valeur absolue et de 2,04% en valeur relative.

L'ordre de priorité retenue pour l'allocation de ces ressources budgétaires internes a obéi aux critères suivants :

- contribution à l'atteinte des Objectifs du PAP du DSRP II intégrant la Stratégie de Croissance Accélérée ;
- contreparties au financement extérieur et autres engagements de l'Etat ;
- engagements en cours ;
- poursuite des projets en cours ;
- participations financières et impôts et taxes sur les marchés financés sur ressources extérieures ;
- projets nouveaux.

I - REPARTITION SECTORIELLE DES RESSOURCES

INTERNES

La répartition sectorielle des ressources internes du budget d'investissement est la suivante :

Secteurs	Montant en Francs CFA	%
PRIMAIRE	66.854.000.000	15
SECONDAIRE	19.843.000.000	5
TERTIAIRE	112.427.000.000	26
QUATERNAIRE	238.626.000.000	55
TOTAL	437.750.000.000	100

1) - Contreparties aux financements extérieurs

Les contreparties aux financements extérieurs s'élèvent à la somme de 38 milliards 945 millions de francs CFA.

La répartition par secteur des principales contreparties est consignée dans les tableaux ci-après :

PRIMAIRE

Projet de Développement Agricole de Matam, phase II (PRODAM 2).....	1.000.000.000
Appui Développement Rural en Casamance.....	393.000.000
Programme Services Agricoles et Organisation des Producteurs (PSAOP 2).....	1.000.000.000
Programme National de Développement Local (PNDL).....	700.000.000
Alimentation en Eau Potable (AEP) villages Gorom lampsar.....	250.000.000
AEP villages Ndiosmone Palmarin.....	982.000.000
PEPAM AEP BAD en milieu rural Louga-Kolda-Zig.....	557.000.000
Projet AEP de Touba.....	473.000.000
Plan Retour Vers l'Agriculture (REVA).....	1014.000.000
Programme de Développement des Marchés Agricoles.....	216.000.000
Projet gestion intégrée des ressources naturelles.....	813.000.000
Projet d'Appui aux Filières Agricoles.....	200.000.000

SECONDAIRE

Plates Formes multifonctionnelles.....	3 7 5.000.000
Projet de Diffusion Services Electriques en milieu rural.....	1.118.000.000
Projet Gestion Energies Traditionnelles et de Substitution.....	134.000.000

TERTIAIRE

Projet Route Linguère-Matam.....	2.500.000.000
Projet Route Fatick-Diakhaou-Gossas.....	400.000.000
Entretien périodique routes revêtues.....	300.000.000
Acquisition de rames réversibles.....	258.000.000
Projet Boucle du Blouf.....	400.000.000
Route tamba- Médina Gounass- Frontière Guinée.....	400.000.000
Réhabilitation de la route Kédougou-Saraya-frontière Mali.....	1400.000.000
Réhabilitation Kaolack-Birkilane-Tamba.....	3.280.000.000

QUATERNAIRE

Assainissement du Quartier Darou de Saint-Louis.....	295.000.000
Projet assainissement ville de Diourbel.....	390.800.000
Plan Stratégique Lutte SIDA.....	875.000.000
Programme Santé Luxembourg.....	240.000.000
Appui au Programme Paludisme/ BID.....	357.000.000
Programme Santé Maternelle Infantile.....	600.000.000
Programme Renforcement de la Nutrition.....	1.172.000.000
Construction Hôpital Dallal Jamm.....	1.056.000.000
Programme Santé / BAD.....	393.000.000
Projet Education de Qualité pour Tous.....	154.000.000
Projet Education Quatre PDEF.....	678.000.000
Projet de Construction Collèges de proximité.....	2.960.000.000
Lutte contre les pires formes de travail des enfants.....	320.000.000
Projet de Renforcement et d'Equipeement des Collectivités Locales.....	1.300.000.000

2) - Dotations aux différents fonds

Fond routier.....	21.000.000.000
Fond national de l'Hydraulique.....	650.000.000
Fond d'équipement des collectivités locales.....	12.500.000.000
Fond de garantie des projets agricoles.....	3.000.000.000
Fond de calamité des projets agricoles.....	1.500.000.000
Fond de bonification des projets agricoles.....	700.000.000
Fond national de développement agro-sylvo-pastoral.....	500.000.000

Fond national de l'entrepreneuriat féminin	1.000.000.000
Fond d'impulsion à la micro-finance	130.000.000
Fond d'Appui à la stratégie de croissance accélérée	500.000.000
Fond d'appui à la stabulation	800.000.000
Fond de Solidarité Nationale	500.000.000
Fonds Spécial de lutte contre les inondations	2.000.000.000
Fonds d'appui à l'artisanat	300.000.000
Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur	250.000.000

3) - Projets et actions entièrement financés par l'Etat, en dehors des contreparties et de ses engagements financiers portant notamment sur la dotation aux différents fonds, les lettres de mission, les participations financières, les impôts et taxes sur marchés publics et les indemnités d'expropriation et de préemption), assure sur ses propres ressources le financement des principaux projets et actions suivants :

Programme Indépendance	15.000.000.000
Programme « JAXAAY »	5.000.000.000
Construction Arène Nationale	1.000.000.000
Complément Hôpital Fatick et Ziguinchor	1.000.000.000
Construction, Réhabilitation et Equipement Postes de Santé	1.400.000.000
Mise en place magasins de référence et centrale d'achat	2.000.000.000
Entretien Routier	21.000.000.000
Elargissement VDN	8.410.000.000
Projet de Prolongement de la Corniche Ouest	7.607.000.000
Route d'Accès RN 1 - Pout	2.000.000.000
Assainissement et réhabilitation RN1	10.000.000.000
Elargissement route patte d'oie Aéroport	3.000.000.000
Programme agricole volet semence arachide	5.000.000.000
Programme agricole volet engrais	5.000.000.000
Programme spécial réfection aménagement hydroagricole	3.000.000.000
Projet de création de pôles semenciers GOANA	1.000.000.000
Programme agricole volet élevage	1.000.000.000
Programme National d'insémination artificielle	1.750.000.000
Programme de réalisation de 60 points d'eau dans 6 régions	650.000.000
Programme de réalisation des bassins de rétention	1.000.000.000
Programme d'urgence électrification rurale	5.000.000.000
Projet de construction de salles de classes par l'Etat	8.000.000.000
Projet Manuels Scolaires	5.792.000.000
Construction de Lycées d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (Tamba et Kolda)	2.500.000.000
Appui Groupements Féminins	800.000.000
Crédit pour les femmes	82.000.000.000
Reconstitution Stock de Sécurité Alimentaire	1.000.000.000
Equipement Défense Nationale	8.000.000.000
Equipement Gendarmerie Nationale	2.525.000.000
Maison de la Presse	3.000.000.000
Arène National	1.000.000.000
Construction et Réhabilitation Administration Territoriale	3.000.000.000
Acquisition et Construction postes diplomatiques	3.000.000.000
Achèvement Nouveau Palais de Justice	8.500.000.000
Acquisition immeubles et terrain 2	3.291.000.000
COMSAT	750.000.000
Projet Sénégal Database	2.300.000.000
Festival Mondial des Arts Nègres	1.887.000.000
Programme Spécial Touba	10.000.000.000
Fonds d'Etudes des Projets	20.000.000.000
	10.000.000.000

Par ministère ou institution, l'enveloppe des ressources internes d'investissements en 2008 est répartie comme suit en millions de francs CFA :

N° section	MINISTERES OU INSTITUTIONS	BCI 2009	dont DSRP
21	Secrétariat Général de la Présidence de la République	27.710.000.000	700.000.000
22	ASSEMBLEE NATIONALE	500.000.000	0
28	Cour des Comptes	2.125.000.000	0
29	SENAT	2.300.000.000	0
30	Primature	7.484.000.000	4.009.000.000
31	Ministère des Affaires Etrangères	10.466.000.000	0
32	Ministère des Forces Armées	17.109.000.000	0
33	Ministère de l'Intérieur	6.601.630.000	200.000.000
34	Ministère de la Justice	4.411.000.000	0
35	Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi, du Travail et des Organisations professionnelles	1.044.000.000	356.000.000
37	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Coopération Décentralisée	110.000.000	0
39	Ministère des Sénégalais de l'Extérieur, de l'Artisanat et du Tourisme	1.313.000.000	1.203.000.000
40	Ministère de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes, de la Pêche et de la Pisciculture	9.142.000.000	2.160.000.000
41	Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et des Transports Aériens	74.185.000.000	71.809.000.000
42	Ministère de l'Agriculture	40.985.000.000	38.720.000.000
43	Ministère de l'Economie et des Finances	16.347.070.000	60.000.000
44	Ministère des Mines, de l'Industrie et des PME	5.149.000.000	3.592.000.000
45	Ministère du Commerce	2.540.000.000	2.300.000.000
46	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique Urbaine, de l'Hygiène Publique et de l'Assainissement	38.891.000.000	29.440.000.000
47	Ministère de l'Energie	10.718.000.000	427.000.000
50	Ministère de l'Education chargé de l'Enseignement Préscolaire, de l'Elémentaire et du Moyen	25.203.000.000	25.203.000.000
51	Ministère des Biocarburants, des Energies Renouvelables et de la Recherche Scientifique	871.000.000	500.000.000
52	Ministère des Sports et des Loisirs	1.700.000.000	600.000.000
53	Ministère de la Culture, du Patrimoine Historique Classé, des Langues Nationales et de la Francophonie	12.349.000.000	1.849.000.000
54	Ministère de la Santé et de la Prévention	14.184.500.000	8.443.500.000
55	Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes	1.020.000.000	950.000.000
56	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels	790.000.000	5.093.000.000
58	Ministère de la Famille, de la Solidarité Nationale, de l'Entreprenariat Féminin et de la Microfinance	7.107.000.000	6.980.000.000
59	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	9.167.000.000	9.067.000.000
62	Ministère de l'Elevage	5.999.000.000	5.999.000.000
63	Ministère de l'Information, des Télécommunications, des TICS, du NEPAD et des Relations avec les Institutions	6.025.000.000	100.000.000
65	Ministère de la Décentralisation et des Collectivités Locales	16.399.000.000	15.299.000.000
72	Ministère de l'Hydraulique Rurale et du Réseau Hydrographique National	5.692.000.000	5.674.000.000
75	Ministère de l'Enseignement Secondaire, des Centres Universitaires Régionaux (CUR) et des Universités	8.211.000.000	6.586.000.000
	Dépenses communes d'investissement gérées par le MEF	37.901.800.000	0
	TOTAL GENERAL	437.750.000.000	257.319.500.000

Les ressources extérieures mises à la disposition du Sénégal par les partenaires au développement sous forme de prévisions de tirage au titre de la gestion 2009 portent sur un montant de 260 milliards francs CFA. Ainsi, les investissements publics prévus dans la Loi de Finances 2009 qui s'élèvent à 697,75 milliards francs CFA seront financés sur ressources internes à hauteur de 62,7% et sur ressources extérieures pour 37,3%.

II- REPARTITION SECTORIELLE DES RESSOURCES EXTERIEURES.

Les prévisions de tirages sur les ressources extérieures pour la gestion 2008 se répartissent comme suit par secteur :

SECTEURS	EMPRUNTS	SUBVENTION	TOTAL
PRIMAIRE	55.955.000.000	26.157.000.000	82.112.000.000
SECONDAIRE	13.380.000.000	14.128.000.000	27.508.000.000
TERTIAIRE	38.877.000.000	31.479.000.000	70.356.000.000
QUATERNAIRE	24.085.000.000	55.939.000.000	80.024.000.000
TOTAL	132.297.000.000	127.703.000.000	260.000.000.000

III- REPARTITION SECTORIELLE DES RESSOURCES INTERIEURES ET EXTERIEURES.

Au total, la répartition des crédits de paiement sur financement interne de l'Etat et des prévisions de tirage sur ressources extérieures s'établit comme suit :

SECTEURS	RESSOURCES	RESSOURCES INTERNES	TOTAL EXTERIEURES	%
PRIMAIRE	66.854.000.000	82.112.000.000	148.966.000.000	21
SECONDAIRE	19.843.000.000	27.508.000.000	47.351.000.000	7
TERTIAIRE	112.427.000.000	70.356.000.000	182.783.000.000	26
QUATERNAIRE	238.626.000.000	80.024.000.000	318.650.000.000	46
TOTAL	437.750.000.000	260.000.000.000	697.750.000.000	100

C.- LES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Ils sont arrêtés, en ressources et en dépenses, à 58,160 milliards francs CFA contre 61,285 milliards francs CFA en 2008 soit une baisse de 2,525 milliards francs CFA.

Ces baisses font suite à la non reconduction de la dotation du Compte de Garanties et d'Avals et à la suppression des comptes de commerces de la DPS et de l'Administration Pénitentiaire qui ne fonctionnent pas.

Continuant depuis six ans, l'appui au compte «prêts à divers particuliers», il sera alloué cette année-ci, également, une subvention de 6 milliards francs CFA du budget de l'Etat pour continuer d'appuyer la politique d'accès au logement pour les agents de l'Etat afin de tenir compte du nombre très important de demandeurs éligibles à ce programme.

Comparativement à la loi de finances 2006 et à la loi de finances rectificative 2006, à la loi de finances 2007 et à la loi de finances rectificative 2007, à la loi de finances 2008 et à la loi de finances rectificative 2008, les principaux flux retenus dans la présente loi de finances pour l'année 2009 sont présentés dans le tableau ci-après :

En milliards de francs CFA

	2006 LF	2006 LFR	2007 LF	2007 LFR	2008 LFI	2008 LFR	2009 LFI	ECARTS LF08-LF07
BUDGET GENERAL %								
Recettes du budget général	1344,1	1398,0	1452,4	1558,7	1579,0	1647,5	1755,5	11,18%
Recettes internes	1001,5	1021,0	1126,9	1201,9	1255,8	1307,6	1495,5	19,09%
Recettes ordinaires hors dons	918,4	937,9	1048,0	1057,5	1172,7	1087,5	1337,0	14,01%
Re cettes exceptionnelles	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	137,1	70,1	70000,00%
Autres recettes	8,0	8,0	0,0	0,5	8,0	8,0	8,0	
Emprunt obligataire	75,0	75,0	78,8	143,8	75,0	75,0	61,8	-17,60%
Dons budgétaires							18,6	
Recettes externes	342,6	377,0	325,5	356,8	323,2	339,9	260,0	-19,55%
Dons budgétaires	12,6	12,6	13,7	39,7	14,0	14,0	0,0	-100,00%
Emprunt programme	37,0	37,0	50,2	50,2	34,2	34,2	0,0	-100,00%
Ressources affectées	293,0	327,4	261,6	266,9	275,0	291,7	260,0	-5,45%
Charges du budget général hors CST	1360,6	1414,5	1465,9	1575,7	1591,5	1663,3	1776,8	11,64%
Dépenses de fonctionnement	747,3	742,1	814,3	825,1	887,5	966,2	1079,0	21,58%
Dette publique	119,5	97,5	88,2	88,2	83,2	83,2	150,0	80,29%
Traitements et salaires	266,3	266,3	310,0	310,0	347,0	347,0	389,0	12,10%
Autres dépenses courantes	361,5	378,3	416,1	426,9	457,3	536,0	540,0	18,08%
Dépenses en capital	613,3	672,4	651,6	750,6	704,0	697,1	697,8	-0,88%
- sur ressources internes	320,3	345,0	390,0	483,7	429,0	405,4	437,8	2,05%
- sur ressources externes	293,0	327,4	261,6	266,9	275,0	291,7	260,0	-5,45%
Solde du Budget général	-16,5	-16,5	-13,5	-17,0	-12,5	-15,8	-21,3	70,40%
COMPTES SPECIAUX TRESOR								
Ressources propres	41,7	41,7	44,8	44,8	51,8	51,8	52,2	0,77%
Charges	47,2	47,2	53,3	49,8	61,3	61,3	58,2	-5,06%
Solde des comptes spéciaux	-5,5	-5,5	-8,5	-5,0	-9,5	-9,5	-6,0	-36,84%
dont Avals et garanties +/- prêts log	5,5	5,5	8,5	5,0	9,5	9,5	9,5	0,00%
SOLDE GLOBAL								
Y compris dons	-22,0	-22,0	-22,0	-22,0	-22,0	-25,3	-27,3	24,09%

Telle est l'économie du présent projet de loi de finances pour l'année 2009.

**LOI n° 2008-70 DU 11 DECEMBRE 2008 PORTANT LOI DE FINANCES
POUR L'ANNEE 2009.**

L'Assemblée nationale a adopté, en sa séance du dimanche 18 novembre 2008 ;

Le Sénat a adopté, en sa séance du jeudi 3 décembre 2008 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

A. - DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES.

Article premier. – La perception des impôts, produits et revenus affectés à l'Etat, aux collectivités locales et aux divers organismes habilités à les percevoir, continue d'être effectuée pendant l'année 2009 conformément aux lois et règlements en vigueur et aux dispositions de la présente loi de finances.

II – Les ressources internes du budget général sont évaluées dans la loi de finances de l'année 2009, à la somme de 1.522.750.000.000 de francs CFA conformément à l'annexe I de la présente loi.

III – Les ressources externes du budget général sont évaluées dans la loi de finances de l'année 2009, à la somme de 260.000.000.000.000 de francs CFA conformément à l'annexe I de la présente loi.

Art. 2. - Les charges du budget général sont évaluées dans la loi de finances de l'année 2009, à la somme de 1.776.750.000.000 francs CFA conformément aux annexes III, IV et V de la présente loi.

**TITRE II. - DISPOSITIONS RELATIVES A L'EQUILIBRE
DES RESSOURCES ET DES CHARGES.**

A. - DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES.

Art. 3. – I. - Pour la loi de finances de l'année 2009, les ressources évaluées dans l'annexe I de la présente loi, les plafonds des charges de l'Etat et l'équilibre qui en résulte, sont fixés aux montants suivants :

RESSOURCES	Montant	CHARGES	Montant	SOLDE
I - BUDGET GENERAL				
A - OPERATIONS DONT LE TRESOR EST COMPTABLE ASSIGNATAIRE				
A1 - Recettes internes		A1 Dépenses financées sur recettes internes		
A1 - Recettes des emprunt				
Recettes fiscales	1.302.000	Dette publique.....	150.000	
Recettes non fiscales	35.000	Dépenses de personnel	389.000	
Recettes exceptionnelles.....	70.080	Autres dépenses courantes.....	540.000	
Remboursements Prêts et avances	8.000	Dépenses en capital sur ressources internes	437.750	
Dons budgétaires	18.600			
Total recettes internes hors emprunt	1.433.680	Total dépenses sur recttes internes.	1.516.750	83.070
A1 - 2. - Emprunt				
Emprunts	61.810			
Total emprunt	61.810			
Total A = (A-1-1 + A1-2)	1.495490	Total A = (A-1-1)	1.516.750	-21.260
B - OPERATIONS DONT LE TRESOR N'EST PAS COMPTABLE ASSIGNATAIRE.				
B - Recettes externes				
Tirage de Dons et emprunts	260.000	Dépenses en capital sur ressources externe	260.000	
TOTAL B	260.000	Total B	260.000	
TOTAL I = (A + B)	1.755.490	TOTAL I = (A + B)	1.776.750	-21.260
2 - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR				
Recettes	52.160	Titre 7 Dépenses	58.160	-6.000
TOTAL C = (1 + 2)	1.807.650	TOTAL C = (1 + 2)	1.834.910	-27.260

II. - Pour la loi de finances de l'année 2009, le Président de la République est autorisé à contracter des emprunts et à recevoir des dons au nom de l'Etat du Sénégal d'un montant de 367.670.000.000 francs CFA.

Ces emprunts pourront être contractés soit sur le marché national, soit sur le marché extérieur auprès de pays ou organismes étrangers et auprès d'organismes internationaux, à des conditions fixées par décret ou par convention.

III. - Le Président de la République est autorisé à procéder, dans les conditions fixées par décret, à des émissions de titres à court et moyen terme, à des emprunts à long terme et court terme pour couvrir l'ensemble des charges de trésorerie.

DEUXIEME PARTIE

MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS DIVERSES

TITRE I. - moyens des services.

A. - DEPENSES SUR RESSOURCES INTERIEURES.

Art. 4 – Le montant des crédits ouverts pour la loi de finances de l'année 2009, au titre des services votés réévalués du budget de fonctionnement, est fixé à la somme de 964.550.665.200 francs CFA conformément à l'annexe III et selon la répartition par titre suivante :

- Titre 1 Amortissement et charges de la dette publique	150.000.000.000 francs CFA
- Titre 2 dépenses de personnel	358.000.000.000 francs CFA
- Titre 3 dépenses de fonctionnement	219.976.141.200 francs CFA
- Titre 4 transferts courants	236.574.524.000 francs CFA

Art. 5 – Il est ouvert, pour la loi de finances de l'année 2009, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires, des crédits d'un montant de 114.449.334.800 francs CFA ainsi répartis :

- Titre 2 dépenses de personnel	31.000.000.000 francs CFA
- Titre 3 dépenses de fonctionnement	49.163.858.800 francs CFA
- Titre 4 transferts courants	34.285.476.000 francs CFA

Ces crédits sont répartis par ministère conformément à l'annexe IV de la présente loi.

Art. 6 – I. Il est ouvert pour la loi de finances de l'année 2009, au titre des dépenses en capital du budget général, les crédits de paiement de montant de 437.750.000.000 francs CFA ainsi répartis :

- Titre 5 Investissement exécutés par l'Etat	169.956.100.000 francs CFA
- Titre 6 Transfert en capital	267.793.900.000 francs CFA

II. – Il est ouvert pour la loi de finances de l'année 2009, au titre des dépenses en capital du budget général, des autorisations de programmes de montant de 437.750.000.000 francs CFA.

Ces autorisations de programme (AP) sont reprises conformément à l'annexe V jointe à la présente loi.

Ces inscriptions comprennent les crédits ouverts au profit des fonds ci-dessous :

- Fonds routier	21.000.000.000 francs CFA
- Fonds national de l'hydraulique	650.000.000 francs CFA
- Fonds d'équipement collectivités locales	12.500.000.000 francs CFA
- Fonds de garantie des projets agricoles	3.000.000.000 francs CFA
- Fonds de calamité des projets agricoles	1.500.000.000 francs CFA
- Fonds de bonification des projets agricoles	700.000.000 francs CFA
- Fonds de national de développement agro-sylvo-pastorall	500.000.000 francs CFA
- Fonds de l'entrepreneuriat féminin	1.000.000.000 francs CFA
- Fonds d'impulsion à la micro-finance	130.000.000 francs CFA
- Fonds d'appui à la stratégie de croissance accélérée	500.000.000 francs CFA
- Fonds d'appui à la Stabulation	800.000.000 francs CFA
- Fonds de solidarité nationale	500.000.000 francs CFA
- Fonds spécial de lutte contre les inondations	2.000.000.000 francs CFA
- Fonds d'appui à l'artisanat	300.000.000 francs CFA
- Fonds d'appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur	250.000.000 francs CFA

B - INVESTISSEMENTS SUR RESSOURCES EXTERIEURES.

Art. 7 - I. Pour la loi de finances 2009, les prévisions de tirage (emprunts et subventions) affectées à des dépenses en capital sur ressources extérieures sont évaluées à 260.000.000 francs CFA ainsi réparties :

- Emprunt 132.297.000.000 francs CFA
- Subvention 127.703.000.000 francs CFA

II. - Les financements acquis affectés à des dépenses en capital sont évalués à 1.977.096.000.000 de francs CFA ainsi répartis :

- Emprunt 1.253.390.000 francs CFA
- Subvention 723.706.000 francs CFA

Ces prévisions de tirage (PT) et financements acquis (FA) sont repris conformément à l'annexe V jointe à la présente loi.

C. - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR.

Art. 8. - I. - Conformément au développement qui en est donné à l'annexe II jointe à la présente loi, les ressources des comptes d'affectation spéciale pour la loi de finances de l'année 2009, sont évaluées à 42.410.000.000 francs CFA.

II. - Les plafonds applicables aux comptes d'affectation spéciale pour la loi de finances de l'année 2009, s'élèvent à 44.410.000.000 francs CFA.

III. - Est autorisé le paiement direct des indemnités et traitements dus au personnel qui concourt à la réalisation des objectifs des comptes d'affectation spéciale suivants :

- Caisse d'encouragement à la pêche et aux industries annexes ;
- Frais de contrôle des sociétés à participation publique.

Art. 9. - Pour l'année 2009, les soldes des comptes d'affectation spéciale, au 31 décembre 2009, ne sont pas reportés à l'exception du « Fonds national de Retraite ».

Art. 10. - I. - Conformément au développement qui en est donné à l'annexe II jointe à la présente loi, les ressources des comptes de commerce pour la loi de finances de l'année 2009, sont évaluées à 150.000.000 de francs CFA.

II. - Les plafonds de crédits applicables aux comptes de commerce, pour la loi de finances de l'année 2009, s'élèvent à 150.000.000 de francs CFA.

Art. 11. - Les comptes d'opérations monétaires sont supprimés.

Art. 12. - I. - Conformément au développement qui en est donné à l'annexe II jointe à la présente loi, les ressources des comptes de prêts, pour la loi de finances de l'année 2009, sont évaluées à 12.800.000.000 de francs CFA.

II. - Les plafonds de crédits applicables aux comptes de prêts pour la loi de finances de l'année 2009, s'élèvent à 12.800.000.000 de francs CFA.

Art. 13. - I. - Conformément au développement qui en est donné à l'annexe II jointe à la présente loi, les ressources des comptes d'avances de l'année 2009, sont évaluées à 800.000.000 de francs CFA.

II. - Les plafonds de crédits applicables aux comptes d'avances pour la loi de finances de l'année 2009, s'élèvent à 800.000.000 de francs CFA.

Art. 14. - I. - Le compte de garanties et d'aval est suspendu.

Art. 15. - Compte tenu des dispositions des articles 8 à 14, les prévisions de recettes pour l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élèvent à 58.160.000.000 francs CFA comme indiqué à l'annexe II jointe à la présente loi.

Les charges des comptes spéciaux du Trésor pour la loi de finances de l'année 2009 sont évaluées à la somme de 58.160.000.000 francs CFA.

TITRE II. - DISPOSITIONS DIVERSES**A - TAXES PARAFISCALES.**

Art. 16. - La perception des taxes parafiscales dont la liste figure en annexe VI, jointe à la présente loi continuera d'être opérée pendant l'année 2009

B. - CREDITS EVALUATIFS.

Art. 17. - Aux termes de l'article 11 de la loi organique relative aux lois de finances, la liste des chapitres ou comptes spéciaux du Trésor dotés de crédits évaluatifs est donnée en annexe VII.

C. - RESPECT DES REGLES ORGANISANT LES DEPENSES PUBLIQUES.

Art. 18. - Tout acte de dépenses qui engage les finances d'une personne morale de droit public est subordonné à l'existence de crédits suffisants et au respect des règles organisant les dépenses publiques que sont : l'engagement, le contrôle, la certification du service fait, la confirmation de sa régularité et de sa prise en charge par l'ordonnateur, la liquidation, l'ordonnancement et le paiement.

Tout contrat conclu en violation de ces obligations, est nul et de nulleté absolue.

De même, les dispositions de l'article 45 du Code des Obligations de l'Administration relatives à la compensation financière pour des livraisons de biens ou de services ne s'appliqueront qu'aux travaux d'un montant inférieur ou égal à 50 millions de francs CFA, ou aux travaux dont les marchés, quelque soit le montant, sont approuvés par le Ministre chargé des finances.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Dakar, le 11 décembre 2008.

Abdoulaye WADE.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Cheikh Hadjibou SOUMARE.

ANNEXE I

Prévisions des recettes par article et par paragraphe

Article Parag.	NOMENCLATURE DE LA RECETTE	PREVISIONS LFI 2008	REALISATIONS au 31-08-08	TAUX REAALIS	PREVISIONS PLFI 2009	ECARTS LF 2008 LF 2009	TAUX PROG.
71	RECETTES INTERNES						
	RECETTES FISCALES						
	IMPOTS DIRECTS						
71 1	Impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital	120 500 000 000	203 900 000 000	169,21%	141 800 000 000	21 300 000 000	17,68%
71 2	Impôts sur les salaires et autres rémunérations	143 500 000 000		0,00%	173 200 000 000	29 700 000 000	20,70%
71 3	Impôts sur le patrimoine	19 000 000 000			20 000 000 000	1 000 000 000	
71 4	autres impôts directs CGI	4 500 000 000		0,00%	2 700 000 000	-1 800 000 000	-40,00%
	Total impôts directs.	287 500 000 000	203 900 000 000	70,92%	337 700 000 000	50 200 000 000	17,46%
71	IMPOTS INDIRECTS						
71 5	Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services ⁶	43 600 000 000	366 700 000 000	56,98%	689 600 000 000	46 000 000 000	7,15%
71 6	Droits de timbre et d'enregistrement	30 000 000 000	30 400 000 000	101,33%	33 500 000 000	3 500 000 000	11,67%
71 7	Droits et taxes à l'importation	176 400 000 000	96 500 000 000	54,71%	189 000 000 000	12 600 000 000	7,14%
71 9	Autres recettes fiscales		12 600 000 000		52 200 000 000	52 200 000 000	
	Total impôts indirects	850 000 000 000	506 200 000 000	59,55%	964 300 000 000	114 300 000 000	13,45%
71	TOTAL RECETTES FISCALES	1 137 500 000 000	710 100 000 000	62,43%	1 302 000 000 000	164 500 000 000	14,46%
72	RECETTES NON FISCALES						
72 1	Revenu de l'entreprise et du domaine	3 900 000 000	2 900 000 000	74,36%	4 300 000 000	400 000 000	10,26%
72 2	Droits et frais administratifs	700 000 000	0	0,00%	800 000 000	100 000 000	14,29%
72 3	Amendes et condamnations pécuniaires	3 100 000 000	0	0,00%	100 000 000	-3 000 000 000	-96,77%
72 4	produits financiers	26 300 000 000	20 600 000 000	78,33%	26 800 000 000	500 000 000	1,90%
72 5	Autres recettes non fiscales	1 200 000 000	1 100 000 000	91,67%	3 000 000 000	1 800 000 000	150,00%
72	TOTAL RECETTES NON FISCALES	35 200 000 000	24 600 000 000	69,89%	35 000 000 000	-200 000 000	-0,57%
	TOTAL RECETTES FISCALES ET NON FISCALES Art 71-72	1 172 700 000 000	734 700 000 000	62,65%	1 337 000 000 000	164 300 000 000	14,01%

Article Parag.	NOMENCLATURE DE LA RECETTE	PREVISIONS LFI 2008	REALISATIONS au 31-08-08	TAUX REALIS	PREVISIONS PLFI 2009	ECARTS LF 2008 LF 2009	TAUX PROG.
74	Dons budgétaires		0	0,00%	18 600 000 000	18 600 000 000	#DIV/0!
76	Recettes exceptionnelles (dont PPTE/IADM)	100 000 000		0,00%	70 080 000 000	69 980 000 000	69980,0 0,00%
29	Remboursement Prêts rétrocédés	8 000 000 000	0	0,00%	8 000 000 000	0	0,00%
0176	Emprunts	97 000 000 000			89 070 000 000	-7 930 000 000	-8,18%
	TOTALAUTRES RECETTESart 74- 76-29	105 100 000 000	0	0,00%	185 750 000 000	62 050 000 000	59,04%
	TOTALRECETTES INTERNESart 71-72-74-76-29	1 277 800 000 000	734 700 000 000	57,50%	1 522 750 000 000	226 350 000 000	17,71%
	RECETTES EXTERNES						
12	Dons Projet et leg	109 060 000 000		0,00%	126 375 000 000	17 315 000 000	15,88%
15	Tirage sur Dons et emprunt projets	166 004 000 000		0,00%	133 625 000 000	-32 379 000 000	-19,50%
16	Emprunt programme	34 200 000 000		0,00%	-34 200 000 000		-100,00%
74	Dons Programmes	14 000 000 000	0	0,00%	0	-14 000 000 000	-100,00%
	TOTALRECETTES EXTERNESart 12- 15-74	323 264 000 000	0	0,00%	260 000 000 000	-63 264 000 000	-19,57%
	TOTALGENERAL DES RECETTES	1 601 064 000 000	734 700 000 000	45,89%	1 782 750 000 000	181 686 000 000	11,35%

ANNEXE 2

Comptes spéciaux du Trésor

LIBELLES	Recettes	Dépenses
COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE		
Fonds national de Retraite	43.000.000.000	43.000.000.000
Fonds de Lutte contre les incendies	300.000.000	300.000.000
Caisse d'encouragement à la Pêche et industries annexes	900.000.000	900.000.000
Frais de contrôle des sociétés à participation publique	210.000.000	210.000.000
sous/total	44.410.000.000	44.410.000.000
COMPTES DE COMMERCE		
Opérations à caractère industriel et Commerce des Armées	150.000.000	150.000.000
Opérations à caractère industriel et Commercial DPS	0	0
Opérations à caractère industriel et Com. Etablissement pénitentiers	0	0
sous/total	150.000.000	150.000.000
COMPTES DES OPERATIONS MONETAIRES		
Comptes de pertes et profits de Change	0	0
sous/total	0	0
COMPTES DE PRETS		
Consolidation d'avances en prêts établissements publiques sociétés à participation publique maj.	0	0
Prêts aux Collectivités locales	800.000.000	800.000.000
Prêts à divers organismes	0	0
Prêts à divers particuliers	12.000.000.000	12.000.000.000
sous/total	12.800.000.000	12.800.000.000
COMPTES D'AVANCES		
Avances établissements publiques sociétés à participation publique maj.	0	0
Avances à 1 an divers organismes	0	0
Avance à 1 an à divers agents publics	0	0
Avance à 1 an aux Collectivités locales	800.000.000	800.000.000
sous/total	800.000.000	800.000.000
COMPTES DE GARANTIES ET D'AVALS		
Garanties et avals	0	0
sous/total	3.500.000	3.500.000
RECAPITULATION GENERALE		
COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	44.410.000	44.410.000
COMPTES DE COMMERCE	150.000.000	150.000.000
COMPTES DES OPERATIONS MONETAIRES	0	0
COMPTES DE PRETS	12.800.000.000	12.800.000.000
COMPTES D'AVANCES	800.000.000	800.000.000
COMPTES DE GARANTIES ET D'AVALS	0	0
TOTAL	58.160.000.000	58.160.000.000

ANNEXE 3

**Récapitulation des services votés par Pouvoir public ou Ministère et par titre
en dépenses de fonctionnement**

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2008	LF pour l'année 2009 Réévaluation services votés
10 Dette Publique		
DETTE PUBLIQUE		
Dette Publique		
Titre 1 – 10 Amortissement et charge de la dette publique et dépense	83.250.000.000	150.000.000.000
Total Dette Publique	83.250.000.000	150.000.000.000
TOTAL DETTE PUBLIQUE	83.250.000.000	150.000.000.000
Total Général Section 10	83.250.000.000	150.000.000.000
 21 Présidence de la République		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 21 Dépenses de personnel	3.161.233.180	3.984.032.540
Titre 3 – 21 Dépenses de fonctionnement	9.011.045.000	9.210.171.000
Titre 4 – 21 Transferts courants	4.721.516.000	4.697.516.000
Total Budget de Fonctionnement	16.893.794.180	17.891.719.540
TOTAL BUDGET GENERAL	16.893.794.180	17.891.719.540
Total Général Section 21	16.893.794.180	17.891.719.540
 22 Assemblée Nationale		
Budget général		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 22 Dépenses de personnel	4.130.795.540	6.294.381.860
Titre 3 – 22 Dépenses de fonctionnement	6.107.847.000	4.760.500.000
Titre 4 – 22 Transferts courants	96.800.000	96.800.000
Total Budget de Fonctionnement	10.335.442.540	11.151.681.860
TOTAL BUDGET GENERAL	10.335.442.540	10.335.442.540
Total Général Section 22	10.335.442.540	11.151.681.860
 23 Commission Electorale Nationale Autonome		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 4 – 23 Transferts courants	1.600.000.000	1.000.000.000
Total Budget de Fonctionnement	1.600.000.000	1.000.000.000
TOTAL BUDGET GENERAL	1.600.000.000	1.000.000.000
Total Général Section 23	1.600.000.000	1.000.000.000

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2008	LF pour l'année 2009 Réévaluation services votés
25 Conseil Constitutionnel		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 25 Dépenses de personnel	119.084.000	127.704.800
Titre 3 – 25 Dépenses de fonctionnement	73.761.000	73.761.000
Total Budget de Fonctionnement	192.845.000	201.465.800
TOTAL BUDGET GENERAL	192.845.000	201.465.800
Total Général Section 25	192.845.000	201.465.800
26 Conseil d'Etat		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 26 Dépenses de personnel	225.210.960	0
Titre 3 – 26 Dépenses de fonctionnement	140.003.000	0
Total Budget de Fonctionnement	365.213.960	0
TOTAL BUDGET GENERAL	365.213.960	0
Total Général Section 26	365.213.960	0
27 Cour Suprême		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 27 Dépenses de personnel	514.972.940	918.030.400
Titre 3 – 27 Dépenses de fonctionnement	264.358.000	224.148.000
Titre 4 – 27 Transfert courants	2.100.000	2.100.000
Total Budget de Fonctionnement	781.430.940	1.144.278.400
TOTAL BUDGET GENERAL	781.430.940	1.144.278.400
Total Général Section 27	781.430.940	1.144.278.400
28 Cour des Comptes		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 28 Dépenses de personnel	671.544.000	702.340.520
Titre 3 – 28 Dépenses de fonctionnement	314.250.000	314.250.000
Total Budget de Fonctionnement	985.794.000	1.016.590.520
TOTAL BUDGET GENERAL	985.794.000	1.016.590.520
Total Général Section 28	985.794.000	1.016.590.520
29 SENAT		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 29 Dépenses de personnel	1.200.000.000	3.062.777.000
Titre 3 – 29 Dépenses de fonctionnement	2.000.000.000	1.033.492.000
Total Budget de Fonctionnement	3.200.000.000	4.096.269.000
TOTAL BUDGET GENERAL	3.200.000.000	4.096.269.000
Total Général Section 29	3.200.000.000	4.096.269.000

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2008	LF pour l'année 2009 Réévaluation services votés
30 Primature		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 30 Dépenses de personnel	1.209.022.440	1.453.340.180
Titre 3 - 30 Dépenses de fonctionnement	3.453.573.00	3.472.359.000
Titre 4 - 30 Transferts courants	2.942.979.000	3.076.979.000
Total Budget de Fonctionnement	7.605.574.440	8.002.678.180
TOTAL BUDGET GENERAL	7.605.574.440	8.002.678.180
Total Général Section 30	7.605.574.440	8.002.678.180
31 Ministère des Affaires Etrangères		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 31 Dépenses de personnel	14.482.179.260	16.457.535.680
Titre 3 - 31 Dépenses de fonctionnement	12.274.722.131	12.710.313.558
Titre 4 - 31 Transferts courants	4.529.336.000	4.529.336.000
Total Budget de Fonctionnement	31.286.137.391	33.697.185.238
TOTAL BUDGET GENERAL	31.286.137.391	33.697.185.238
Total Général Section 31	31.286.137.391	33.697.185.238
32 Ministère des Forces Armées		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 32 Dépenses de personnel	57.656.448.160	59.509.778.220
Titre 3 - 32 Dépenses de fonctionnement	19.851.228.000	19.499.826.000
Titre 4 - 32 Transferts courants	2.482.879.000	2.005.279.000
Total Budget de Fonctionnement	79.990.555.160	81.014.883.220
TOTAL BUDGET GENERAL	79.990.555.160	81.014.883.220
Total Général Section 32	79.990.555.160	81.014.883.220
33 Ministère de l'Intérieur		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 33 Dépenses de personnel	22.315.006.040	22.909.667.320
Titre 3 - 33 Dépenses de fonctionnement	10.542.412.700	5.325.481.600
Titre 4 - 33 Transferts courants	32.857.418.740	28.235.148.920
Total Budget de Fonctionnement	32.857.418.740	28.235.148.920
TOTAL BUDGET GENERAL	32.857.418.740	28.235.148.920
Total Général Section 33	32.857.418.740	28.235.148.920

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2008	LF pour l'année 2009 Réévaluation services votés
34 Ministère de la Justice et Garde des Sceaux		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 34 Dépenses de personnel	13.998.052.340	14.990.267.680
Titre 3 – 34 Dépenses de fonctionnement	5.499.957.000	5.394.372.000
Titre 4 – 34 Transferts courants	885.700.000	885.700.000
Total Budget de Fonctionnement	20.383.709.340	21.270.339.680
TOTAL BUDGET GENERAL	20.383.709.340	21.270.339.680
Total Général Section 34	20.383.709.340	21.270.339.680
35 Min Fonct. Pub. Trav. Emploi et Org. Profess.		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 35 Dépenses de personnel	1.122.272.480	1.414.565.020
Titre 3 – 35 Dépenses de fonctionnement	564.869.000	379.230.000
Titre 4 – 35 Transferts courants	178.000.000	178.000.000
Total Budget de Fonctionnement	1.865.141.480	1.971.795.020
TOTAL BUDGET GENERAL	1.865.141.480	1.971.795.020
Total Général Section 35	1.865.141.480	1.971.795.020
37 Min de la Micro-Finance et de la Coopération Décentralisée		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 37 Dépenses de personnel	223.829.300	0
Titre 3 – 37 Dépenses de fonctionnement	193.755.00	0
Total Budget de Fonctionnement	417.584.300	0
TOTAL BUDGET GENERAL	417.584.300	0
Total Général Section 37	417.584.300	0
38 Ministère des Langues nationales et de la Francophonie		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 38 Dépenses de personnel	327.037.780	0
Titre 3 – 38 Dépenses de fonctionnement	251.239.000	0
Total Budget de Fonctionnement	578.276.780	0
TOTAL BUDGET GENERAL	578.276.780	0
Total Général Section 38	578.276.780	0

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2008	LF pour l'année 2009 Réévaluation services votés
39 Ministère des Sénégalais de l'Extérieur de l'artisanat et du Tourisme		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 39 Dépenses de personnel	215.769.940	785.851.000
Titre 3 – 39 Dépenses de fonctionnement	260.371.000	307.555.760
Titre 4 – 39 Transferts courants	61.474.000	559.250.000
Total Budget de Fonctionnement	537.614.940	1.652.656.760
TOTAL BUDGET GENERAL	537.614.940	1.652.656.760
Total Général Section 39	537.614.940	1.652.656.760
40 Ministère de l'Economie Maritime, des Transports maritimes, de la Pêche et de la Pisciculture		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 40 Dépenses de personnel	1.282.557.600	1.481.152.720
Titre 3 – 40 Dépenses de fonctionnement	728.909.000	475.424.000
Titre 4 – 40 Transferts courants	191.600.000	21.600.000
Total Budget de Fonctionnement	2.203.066.600	1.978.176.720
TOTAL BUDGET GENERAL	2.203.066.600	1.978.176.720
Total Général Section 40	2.203.066.600	1.978.176.720
41 Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et aériens		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 41 Dépenses de personnel	562.248.120	1.091.774.560
Titre 3 – 41 Dépenses de fonctionnement	470.317.000	472.931.000
Titre 4 – 41 Transferts courants	0	100.000.000
Total Budget de Fonctionnement	1.032.565.120	1.664.705.560
TOTAL BUDGET GENERAL	1.032.565.120	1.664.705.560
Total Général Section 41	1.032.565.120	1.664.705.560
42 Ministère l'Agriculture		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 42 Dépenses de personnel	2.765.076.240	3.053.332.760
Titre 3 – 42 Dépenses de fonctionnement	1.597.496.000	1.116.839.000
Titre 4 – 42 Transferts courants	4.971.317.000	4.971.317.000
Total Budget de Fonctionnement	9.333.889.240	9.141.488.760
TOTAL BUDGET GENERAL	9.333.889.240	9.141.488.760
Total Général Section 42	9.333.889.240	9.141.488.760

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2008	LF pour l'année 2009 Réévaluation services votés
43 Ministère de l'Economie et des Finances		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 43 Dépenses de personnel	15.470.243.440	16.972.776.860
Titre 3 – 43 Dépenses de fonctionnement	6.722.165.680	6.396.605.680
Titre 4 – 43 Transferts courants	3.240.480.000	3.240.480.000
Total Budget de Fonctionnement	25.432.889.120	26.609.862.540
TOTAL BUDGET GENERAL	25.432.889.120	26.609.862.540
Total Général Section 43	25.432.889.120	26.609.862.540
44 Ministère des Mines de l'Industrie et de PME		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 44 Dépenses de personnel	411.132.120	491.331.880
Titre 3 – 44 Dépenses de fonctionnement	473.967.000	282.312.000
Titre 4 – 44 Transferts courants	1.532.137.000	1.532.137.000
Total Budget de Fonctionnement	2.417.236.120	2.305.780.880
TOTAL BUDGET GENERAL	2.417.236.120	2.305.780.880
Total Général Section 44	2.417.236.120	2.305.780.880
45 Ministère du Commerce		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 45 Dépenses de personnel	1.157.044.660	1.280.613.780
Titre 3 – 45 Dépenses de fonctionnement	335.810.000	399.810.000
Titre 4 – 45 Transferts courants	814.620.000	814.620.000
Total Budget de Fonctionnement	2.307.474.660	2.495.043.780
TOTAL BUDGET GENERAL	2.307.474.660	2.495.043.780
Total Général Section 45	2.307.474.660	2.495.043.780
46 Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat de l'Hydraulique urbaine, de l'Hygiène publique et de l'Assainissement		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 46 Dépenses de personnel	1.291.203.080	1.770.074.640
Titre 3 – 46 Dépenses de fonctionnement	1.194.481.000	1.279.638.000
Titre 4 – 45 Transferts courants	0	300.000.000
Total Budget de Fonctionnement	2.485.684.080	3.349.712.640
TOTAL BUDGET GENERAL	2.485.684.080	3.349.712.640
Total Général Section 46	2.485.684.080	3.349.712.640

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2008	LF pour l'année 2009 Réévaluation services votés
47 Ministère de l'Energie		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 47 Dépenses de personnel	224.811.820	192.403.040
Titre 3 – 47 Dépenses de fonctionnement	232.201.000	126.841.000
Titre 4 – 47 Transferts courants	20.000.000	20.000.000
Total Budget de Fonctionnement	477.012.820	339.244.040
TOTAL BUDGET GENERAL	477.012.820	339.244.040
Total Général Section 47	477.012.820	339.244.040
48 Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Coopération décentralisée		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 48 Dépenses de personnel	0	405.075.120
Titre 3 – 48 Dépenses de fonctionnement	0	199.036.000
Total Budget de Fonctionnement	0	604.111.120
TOTAL BUDGET GENERAL	0	604.111.120
Total Général Section 48	0	604.111.120
49 Ministère de l'Artisanat et des Transports aériens		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 49 Dépenses de personnel	593.063.520	0
Titre 3 – 49 Dépenses de fonctionnement	347.593.438	0
Titre 4 – 49 Transferts courants	547.776.000	0
Total Budget de Fonctionnement	1.488.432.958	0
TOTAL BUDGET GENERAL	1.488.432.958	0
Total Général Section 49	1.488.432.958	0
50 Ministère de l'Education chargé de l'Enseignement préscolaire, de l'Elémentaire et du Moyen		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 50 Dépenses de personnel	118.787.234.140	91.412.767.280
Titre 3 – 50 Dépenses de fonctionnement	60.253.737.460	56.292.997.712
Titre 4 – 50 Transferts courants	61.422.727.000	2.016.035.000
Total Budget de Fonctionnement	240.463.698.600	151.721.799.992
TOTAL BUDGET GENERAL	240.463.698.600	151.721.799.992
Total Général Section 50	240.463.698.600	151.721.799.992

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2008	LF pour l'année 2009 Réévaluation services votés
51 Ministère des Biocarburants, des Energies Renouvelables et de la Recherche Scientifique		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 51 Dépenses de personnel	190.094.640	242.607.740
Titre 3 – 51 Dépenses de fonctionnement	170.838.000	140.057.000
Titre 4 – 51 Transferts courants	1.386.055.000	1.385.055.000
Total Budget de Fonctionnement	1.746.987.640	1.767.719.740
TOTAL BUDGET GENERAL	1.746.987.640	1.767.719.740
Total Général Section 51	1.746.987.640	1.767.719.740
52 Ministère des Sports et des Loisirs		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 52 Dépenses de personnel	1.156.932.480	1.190.258.480
Titre 3 – 52 Dépenses de fonctionnement	4.151.405.000	2.056.691.000
Titre 4 – 52 Transferts courants	121.115.000	121.115.000
Total Budget de Fonctionnement	5.429.452.480	3.368.064.480
TOTAL BUDGET GENERAL	5.429.452.480	3.368.064.480
Total Général Section 52	5.429.452.480	3.368.064.480
53 Ministère de la Culture Patrimoine Histo. Classé, des Langues nationales et de la Francophonie		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 53 Dépenses de personnel	767.689.500	1.044.240.760
Titre 3 – 53 Dépenses de fonctionnement	527.672.000	386.453.000
Titre 4 – 53 Transferts courants	2.912.010.000	2.912.010.000
Total Budget de Fonctionnement	4.207.371.500	4.342.703.760
TOTAL BUDGET GENERAL	4.207.371.500	4.342.703.760
Total Général Section 53	4.207.371.500	4.342.703.760
54 Ministère de la Santé et de la Prévention		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 54 Dépenses de personnel	28.553.822.620	29.191.061.580
Titre 3 – 54 Dépenses de fonctionnement	13.136.910.000	13.062.110.000
Titre 4 – 54 Transferts courants	20.640.631.000	20.915.431.000
Total Budget de Fonctionnement	62.331.363.620	63.168.602.580
TOTAL BUDGET GENERAL	62.331.363.620	63.168.602.580
Total Général Section 54	62.331.363.620	63.168.602.580

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2008	LF pour l'année 2009 Réévaluation services votés
55 Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 55 Dépenses de personnel	1.117.235.020	1.138.435.860
Titre 3 – 55 Dépenses de fonctionnement	1.155.541.000	1.020.555.000
Titre 4 – 55 Transferts courants	231.000.000	231.000.000.
Total Budget de Fonctionnement	2.503.776.020	2.389.990.860
TOTAL BUDGET GENERAL	2.503.776.020	2.389.990.860
Total Général Section 55	2.503.776.020	2.389.990.860
56 Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de rétention et des Lacs artificiels		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 56 Dépenses de personnel	3.173.298.560	3.998.670.960
Titre 3 – 56 Dépenses de fonctionnement	3.512.295.926	3.523.168.926
Titre 4 – 56 Transferts courants	33.620.000	33.620.000
Total Budget de Fonctionnement	6.719.214.486	7.725.459.886
TOTAL BUDGET GENERAL	6.719.214.486	7.725.459.886
Total Général Section 56	6.719.214.486	7.725.459.886
57 Ministère de la Solidarité nationale		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 57 Dépenses de personnel	1.405.588.780	0
Titre 3 – 57 Dépenses de fonctionnement	1.374.912.000	0
Titre 4 – 57 Transferts courants	657.353.000	0
Total Budget de Fonctionnement	3.437.853.780	0
TOTAL BUDGET GENERAL	3.437.853.780	0
Total Général Section 57	3.437.853.780	0
58 Ministère de la Famille de l'Entreprenariat féminin et de la Microfinance		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 58 Dépenses de personnel	424.269.000	2.127.879.680
Titre 3 – 58 Dépenses de fonctionnement	828.817.000	1.385.193.000
Titre 4 – 58 Transferts courants	356.000.000	1.009.353.000
Total Budget de Fonctionnement	1.609.086.000	4.522.425.680
TOTAL BUDGET GENERAL	1.609.086.000	4.522.425.680
Total Général Section 58	1.609.086.000	4.522.425.680

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2008	LF pour l'année 2009 Réévaluation services votés
59 Min. Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 59 Dépenses de personnel	7.560.169.000	8.595.996.600
Titre 3 – 59 Dépenses de fonctionnement	3.845.820.000	3.845.819.500
Titre 4 – 59 Transferts courants	760.384.000	835.384.000
Total Budget de Fonctionnement	12.166.373.000	13.277.200.100
TOTAL BUDGET GENERAL	12.166.373.000	13.277.200.100
Total Général Section 59	12.166.373.000	13.277.200.100
60 Charges non réparties		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 60 Dépenses de personnel	33.778.707.440	13.632.126.960
Titre 3 – 60 Dépenses de fonctionnement	68.152.951.665	59.129.976.764
Titre 4 – 60 Transferts courants	84.570.727.000	101.431.527.000
Total Budget de Fonctionnement	186.502.386.105	174.193.630.724
TOTAL BUDGET GENERAL	186.502.386.105	174.193.630.724
Total Général Section 60	186.502.386.105	174.193.630.724
62 Ministère de l'Elevage		
BUDGET GENERAL .		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 62 Dépenses de personnel	1.311.566.000	1.468.561.240
Titre 3 – 62 Dépenses de fonctionnement	618.313.000	542.205.000
Titre 4 - 62 Transferts courants	23.142.000	23.142.000
Total Budget de Fonctionnement	1.953.021.000	2.033.908.240
TOTAL BUDGET GENERAL	1.953.021.000	2.033.908.240
Total Général Section 62	1.953.021.000	2.033.908.240
63 Ministère de l'Information, des télécommunications, des TICS, du NEPAD, des relations avec les Institutions et Porte parole du Gouvernement		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 63 Dépenses de personnel	249.803.240	356.739.320
Titre 3 – 63 Dépenses de fonctionnement	1.087.729.000	628.106.000
Titre 4 – 63 Transferts courants	721.370.000	721.370.000
Total Budget de Fonctionnement	2.058.902.240	1.706.215.320
TOTAL BUDGET GENERAL	2.058.902.240	1.706.215.320
Total Général Section 63	2.058.902.240	1.706.215.320

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2008	LF pour l'année 2009 Réévaluation services votés
65 Ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 65 Dépenses de personnel	1.321.265.300	1.450.083.840
Titre 3 – 65 Dépenses de fonctionnement	431.584.000	321.483.000
Titre 4 – 65 Transferts courants	18.943.568.000	17.276.676.000
Total Budget de Fonctionnement	20.696.417.300	19.048.242.840
TOTAL BUDGET GENERAL	20.696.417.300	19 048.242 840
Total Général Section 65	20.696.417.300	19.048.242.840
66 Ministère des Télécommunications, des Postes et TIC		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 66 Dépenses de personnel	158.363.580	0
Titre 3 – 66 Dépenses de fonctionnement	228.607.000	0
Total Budget de Fonctionnement	386.970.580	0
TOTAL BUDGET GENERAL	386.970.580	0
Total Général Section 66	386.970.580	0
67 Ministère de la Compétitivité et de la Bonne Gouvernance		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 67 Dépenses de personnel	126.551.000	0
Titre 3 – 67 Dépenses de fonctionnement	212.104.000	0
Titre 4 – 67 Transferts courants	115.000.000	0
Total Budget de Fonctionnement	453.655.000	0
TOTAL BUDGET GENERAL	453.655.000	0
Total Général Section 67	453.655.000	0
69 Ministère du Cadre de Vie et de l'Hygiène publique		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 69 Dépenses de personnel	483.982.000	0
Titre 3 – 69 Dépenses de fonctionnement	844.616.000	0
Titre 4 – 69 Transferts courants	300.000.000	0
Total Budget de Fonctionnement	1.628.598.000	0
TOTAL BUDGET GENERAL	1.628.598.000	0
Total Général Section 69	1.628.598.000	0
72 Ministère de l'Hydraulique rural et du Réseau hydrographique national		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 72 Dépenses de personnel	530.353.740	577.275.900
Titre 3 – 72 Dépenses de fonctionnement	312.952.000	215.709.000
Titre 4 – 72 Transferts courants	55.000.000	55.000.000
Total Budget de Fonctionnement	898.322.740	847.984.900
TOTAL BUDGET GENERAL	898.322.740	847 984 900

Pouvoirs publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2008	LF pour l'année 2009 Réévaluation services votés
73 Ministère des Transports terrestres et des Transports aériens		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 73 Dépenses de personnel	487.164.000	0
Titre 3 – 73 Dépenses de fonctionnement	655.641.000	0
Titre 4 – 73 Transferts courants	100.000.000	0
Total Budget de Fonctionnement	1.242.805.000	0
TOTAL BUDGET GENERAL	1.242.805.000	0
Total Général Section 73	1.242.805.000	0
74 Ministère des Biocarburant et de Energies renouvelables		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 74 Dépenses de personnel	86.061.000	0
Titre 3 – 74 Dépenses de fonctionnement	222.800.000	0
Total Budget de Fonctionnement	308.861.000	0
TOTAL BUDGET GENERAL	308.861.000	0
Total Général Section 74	308.861.000	0
75 Ministère de l'Enseignement secondaire, des Centres universitaires régionaux (CUR) et des universités		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 – 75 Dépenses de personnel	0	42.224.486.220
Titre 3 – 75 Dépenses de fonctionnement	0	1.970.719.700
Titre 4 – 75 Transferts courants	0	59.406.692.000
Total Budget de Fonctionnement	0	103.601.897.920
TOTAL BUDGET GENERAL	0	103.601.897.920
Total Général Section 75	0	103.601.897.920
TOTAL GENERAL TOUTES SECTIONS :	897.050.000.000	964.550.665.200

**ANNEXE 4 : Répartition des mesures nouvelles
par Pouvoirs publics ou Ministère et par titre**

POUV. PUBL. ET MINISTÈRES	Titre 2 PERSONNEL	Titre 3 FONCTION.	Titre 4 TRANSFERTS COURANTS	TOTAL
POUVOIRS PUBLICS				
21 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE		25.000.000	10.360.958.000	10.360.958.000
22 ASSEMBLEE NATIONALE	-	2.768.250.000	-	2.768.250.000
23 COMMIS. ELECTORALE NAT. AUTONOME		-	400.000.000	400.000.000
24 CONS. REP. AFF. ECONOM. SOCIALES	-	-	-	-
25 C. CONSTITUTIONNEL	-	-	-	-
26 C. D'ETAT	-	-	-	-
27 C. CASSATION	-	-	-	-
28 C. COMPTES	-	-	-	-
29 SENAT	-	1.412.313.000		1.412.313.000
30 PRIMATURE	-	513.000.000	1.258.000.000	1.771.000.000
S/TOTAL POUVOIRS PUBLICS	-	4.718.563.000	12.018.958.000	16.737.521.000
31 M. AFF. ETRANG.	-	1.008.000.000	429.300.000	1.437.300.000
32 M. FORCES ARMEES	1.750.000.000	1.261.100.000	302.000.000	3.313.100.000
33 M. INTERIEUR	-	6.214.617.200	-	6.214.617.200
34 M. JUSTICE GARDE DES SCEAUX	46.159.000	978.437.000	-	1.024.596.000
35 M. FONCT. PUB. TRAV. EMP. ORG. PROF.	-	45.000.000	1.040.629.000	1.085.629.000
39. M. SENEGALAIS DE L'EX. ARTS. TOURISME		72.699.000	50.000.000	122.699.000
40 M. ECO. TRANSP MARIT. PECHE PISCICULT	-	275.000.000	50.000.000	325.000.000
41 M. INFRAS. TRANSP TERRREST ET AERIENS	-	129.301.000	100.000.000	229.301.000
42 M. AGRICULTURE		355.000.000	150.000.000	505.000.000
43 M ECONOMIE ET DES FINANCES	-	666.363.000	-	666.363.000
44 M. MINES ET INDUSTRIES	-	25.000.000	-	25.000.000
45 M. COMMERCE	-	25.000.000	-	25.000.000
46 M. URBAN. HABITAT ET CONSTRUCTION	-	25.000.000	-	25.000.000
47 M. ENERGIE	-	25.000.000	-	25.000.000
48 M. AMENAGEM. TERRIT. COOP DECENTRAL		40.000.000	-	40.000.000
50 M. EDUC. ENS. PRESCOL. ELEM. MOYEN	24.782.655.000	361.849.000	-	25.144.504.000
51 M. BIO. CARB. ENERG. REN. RECH SCIENT.		100.000.000	-	100.000.000
52 M. SPORTS ET LOISIRS		725.000.000	-	725.000.000
53 M. CULTURE PATRIM HISTOR. CLASSE L N F.	-	125.000.000	-	125.000.000
54 M. SANTE ET PREVENTION	-	725.000.000	4.200.000.000	4.925.000.000
55 M. JEUNESSE ET DE L'EMPLOI DES JEUNES	-	37.162.000	26.000.000	63.162.000
56 M. ENV. PROJ NAT. BASS. RET. LACS L. ART.	-	625.000.000	158.000.000	783.000.000
58 M. FAMILLE ENTREP. FEMININ MICROFIN	-	125.000.000	-	125.000.000
59 M. ENSEIGN. TECHN. FORMAT. PROF	1.409.080.000	525.000.000	50.000.000	1.984.080.000
62 M. ELEVAGE	-	225.000.000	6.000.000	231.000.000
63 M. INFO. TELECOM. NEPAD REL. INST. PP GOUV.	-	608.000.000	-	608.000.000
65 M. DECENTRAL ET COLLEC. LOCALES	-	162.800.000	50.000.000	212.800.000
72 M. HYD. RUL. RES. HYDROG NAT.	-	27.000.000	-	27.000.000
75 M. ENGN SECOND. CUR. UNIVERSITES	675.529.000	487.847.000	10.500.000.000	11.663.376.000
60 CHARGES NON REPARTIES	2.336.577.000	28.440.120.000	5.154.589.000	35.931.286.000
S/TOTAL MOYENS DES SERVICES	31.000.000.000	44.445.295.800	22.266.518.000	97.711.813.800
TOTAL GENERAL	31.000.000.000	49.163.858.800	34.285.476.000	114.449.334.800

ANNEXE 5

Répartition des crédits de paiement et des prévisions de tirage par Pouvoir public
ou Ministères et par titre*En milliers de francs*

	RESSOURCES INTERNES CP	RESSOURCES EMPRUNTS PT	EXTERNES SUBVENTIONS PT	TOTAL PT + CP
21 Présidence de la République				
5 Investissements exécutés par l'Etat	1.505.000	7.554.000	3.000.000	12.059.000
Total Section :	27.710.000	7.554.000	3.000.000	38.24.000
22 Assemblée Nationale				
6 Transfert en capital	500.000	0	0	500.000
Total Section :	500.000	0	0	500.000
28 Cour des Comptes				
5 Investissements exécuté par l'Etat	2.125.000	0	0	2.125.000
Total Section :	2.125.000	0	0	2.125.000
29 SENAT				
6 Transfert en capital	2.300.000	0	0	2.300.000
Total Section :	2.300.000	0	0	2.300.000
30 Primature				
5 Investissements exécuté par l'Etat	2.225.000	10.350.000	3.289.000	15.864.000
6 Transfert en capital	5.259.000	0	0	5.259.000
Total Section :	7.484.000	10.350.000	3.289.000	21.123.000
30 Ministère des Affaires étrangères				
5 Investissements exécuté par l'Etat	10.231.000	0	0	10.231.000
6 Transfert en capital	235.000	0	0	235.000
Total Section :	10.466.000	0	0	10.466.000
32 Ministère des Forces armées				
5 Investissements exécuté par l'Etat	16.202.000	0	0	16.202.000
6 Transfert en capital	907.000	0	0	907.000
Total Section :	17.109.000	0	0	17.109.000
33 Ministère de l'Intérieur				
5 Investissements exécuté par l'Etat	6.601.630	0	0	6.601.630
6 Transfert en capital	0	0	0	0
Total Section :	6.601.630	0	0	6.601.630
34 Ministère de la Justice Garde des Sceaux				
5 Investissements exécuté par l'Etat	4.411.000	0	0	4.411.000
6 Transfert en capital	0	0	0	0
Total Section :	4.411.000	0	0	4.411.000

ANNEXE 5

Répartition des crédits de paiement et des prévisions de tirage par Pouvoir public
ou Ministères et par titre

En milliers de francs

	RESSOURCES INTERNES CP	RESSOURCES EMPRUNTS PT	EXTERNES SUBVENTIONS PT	TOTAL PT + CP
35 Ministère Fonction publi., Trav. et Organi. Prof.				
6 Transfert en capital	235.000	0	0	235.000
Total Section	1.044.000	0	0	1.044.000
39 Ministères des Sénégalais de l'Extérieur de l'Artisanat et du Tourisme				
5 Investissements exécuté par l'Etat	663.000	0	65.000	728.000
6 Transfert en capital	650.000	0	0	650.000
Total Section :	1.313.000	0	65.000	1.378.000
40 Ministère de l'Economie maritime, des Transports maritime, de la Pêche et de la Pisciculture				
5 Investissements exécuté par l'Etat	5.420.000	2.942.000	3.190.000	11.552.000
6 Transfert en capital	3.722.000	0	0	3.722.000
Total Section :	9.142.000	2.942.000	3.190.000	15.274.000
41 Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et aériens				
5 Investissements exécuté par l'Etat	211.000	31.823.000	31.414.000	63.448.000
6 Transfert en capital	74.787.000	0	0	74.787.000
Total Section :	74.998.000	31.823.000	31.414.000	138.235.000
42 Ministère de l'Agriculture				
5 Investissements exécuté par l'Etat	5.120.000	24.713.000	7.552.000	37.385.000
6 Transfert en capital	35.865.000	0	0	35.865.000
Total Section :	40.985.000	24.713.000	7.552.000	73.250.000
43 Ministère l'Economie et des Finances				
5 Investissements exécuté par l'Etat	29.482.970	326.000	1.678.000	31.486.970
6 Transfert en capital	24.765.900	0	0	24.765.900
Total Section :	54.248.870	326.000	1.678.000	56.252.870
44 Ministère des Mines de l'Industrie et des PME				
5 Investissements exécuté par l'Etat	1.582.000	300.000	6.066.000	7.948.000
6 Transfert en capital	3.567.000	0	0	3.567.000
Total Section :	5.149.000	300.000	6.066.000	11.515.000
45 Ministère du Commerce				
5 Investissements exécuté par l'Etat	200.000	0	0	200.000
6 Transfert en capital	2.340.000	0	0	2.340.000
Total Section :	2.540.000	0	0	2.540.000
46 Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat de l'Hydraulique urbaine, de l'Hygiène publique et de l'Assainissement				
5 Investissements exécuté par l'Etat	4.051.000	1.600.000	3.796.000	9.447.000
6 Transfert en capital	34.027.000	0	0	34.027.000
Total Section :	38.078.000	1.600.000	3.796.000	43.474.000

ANNEXE 5

Répartition des crédits de paiement et des prévisions de tirage par Pouvoir public
ou Ministères et par titre

En milliers de francs

	RESSOURCES INTERNES CP	RESSOURCES EMPRUNTS PT	EXTERNES SUBVENTIONS PT	TOTAL PT + CP
47 Ministère de l'Energie				
5 Investissements exécuté par l'Etat	3.200.000	12.095.000	3.617.000	18.912.000
6 Transfert en capital	7.518.000	0	0	7.518.000
Total Section	10.718.000	12.095.000	3.617.000	26.430.000
48 Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Coopération décentralisée				
5 Investissements exécuté par l'Etat .	110.000	0	0	110.000
Total Section :	110.000	0	0	110.000
50 Ministère de l'Education, chargé de l'Enseignement Préscolaire, de l'Elémentaire et du Moyen				
5 Investissements exécuté par l'Etat	21.153.000	6.207.000	25.122.000	52.482.000
6 Transfert en capital	4.050.000	0	0	4.050.000
Total Section :	25.203.000	6.207.000	25.122.000	56.532.000
51 Ministère des Biocarburant, des Energies Renouvelables et de la Recherche scientifique				
5 Investissements exécuté par l'Etat	371.000	0	0	371.000
6 Transfert en capital	500.000	0	0	500.000
Total Section :	871.000	0	0	871.000
52 Ministère des Sports et des Loisirs				
5 Investissements exécuté par l'Etat	1.400.000	0	1.000.000	2.400.000
6 Transfert en capital	300.000	0	0	300.000
Total Section :	1.700.000	0	1.000.000	2.700.000
53 Ministère de la Culture, du Patrimoine historique classé, des Langues nationales et de la Francophonie				
5 Investissements exécuté par l'Etat	1.889.000	0	743.000	2.632.000
6 Transfert en capital	10.460.000	0	0	10.460.000
Total Section :	12.349.000	0	743.000	13.092.000
54 Ministère de la Santé et de la Prévention				
4 Transferts courants	0	0	0	0
5 Investissements exécuté par l'Etat	9.442.500	6.928.000	7.816.000	24.186.500
6 Transfert en capital	4.742.000	0	0	4.742.000
Total Section :	14.184.500	6.928.000	7.816.000	28.928.500
55 Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes				
5 Investissements exécuté par l'Etat	520.000	0	4.692.000	5.212.000
6 Transfert en capital	500.000	0	0	500.000
Total Section :	1.020.000	0	4.692.000	5.712.000
56 Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature des Bassins de rétention et des Lacs artificiels				
5 Investissements exécuté par l'Etat	4.935.000	6.300.000	8.948.000	20.183.000
6 Transfert en capital	1.855.000	0	0	1.855.000
Total Section :	6.790.000	6.300.000	8.948.000	22.038.000

ANNEXE 5

**Répartition des crédits de paiement et des prévisions de tirage par Pouvoir public
ou Ministères et par titre**

En milliers de francs

	RESSOURCES INTERNES CP	RESSOURCES EMPRUNTS PT	EXTERNES SUBVENTIONS PT	TOTAL PT + CP
58 Ministère de la Famille de l'Entreprenariat féminin et de la Microfinance				
5 Investissements exécuté par l'Etat	4.019.000	659.000	4.038.000	8.716.000
6 Transfert en capital	3.088.000	0	0	3.088.000
Total Section	7.107.000	659.000	4.038.000	11.804.000
59 Ministère de l'enseignement technique et de la Formation professionnelle				
5 Investissements exécuté par l'Etat	8.837.000	0	0	8.837.000
6 Transfert en capital	330.000	0	0	330.000
Total Section :	9.167.000	0	0	9.167.000
62 Ministère de l'Elevage				
5 Investissements exécuté par l'Etat	4.934.000	2.250.000	803.000	7.987.000
6 Transfert en capital	1.065.000	0	0	1.065.000
Total Section :	5.999.000	2.250.000	803.000	9.052.000
63 Ministère l'Information, des Télécommunications, des TICS, du NEPAD, des relations avec les Institutions				
5 Investissements exécuté par l'Etat	3.125.000	0	0	3.125.000
6 Transfert en capital	2.900.000	0	0	2.900.000
Total Section :	6.025.000	0	0	6.025.000
65 Ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales				
5 Investissements exécuté par l'Etat	1.278.000	8.500.000	5.210.000	14.988.000
6 Transfert en capital	15.121.000	0	0	15.121.000
Total Section :	16.399.000	8.500.000	5.210.000	30.109.000
72 Ministère de l'Hydraulique rural et du Réseau hydrographique national				
5 Investissements exécuté par l'Etat	5.692.000	9.750.000	5.664.000	21.106.000
Total Section :	5.692.000	9.750.000	5.664.000	21.106.000
75 Ministère de l'Enseignement secondaire, des centres universitaires régionaux (CUR) et des Universités				
5 Investissements exécuté par l'Etat	8.211.000	0	0	8.211.000
Total Section :	8.211.000	0	0	8.211.000
Total Général :	437.750.000	132.297.000	127.703.000	697.750.000

ANNEXE 5 bis

Dépenses d'investissements par source de financement.

En millions de francs

TITRE	INTITULES DES SECTEURS	SOURCES DE FINANCEMENTS						TOTAL	
		INTERIEUR (1)		EXTERIEURS (2)					
	ETAT		EMPRUNTS		SUBVENTIONS				
AP	CP	FA	PT	FA	PT	.AP+FA	CP+PT		
Investissements	2.988.063	437.750	1.253.390	132.297	723.706	127.703	4.965.159	697.750	

AP = autorisation de programme

Financements publics intérieurs (TRESOR)

CP = crédits de paiement

Financements publics intérieurs (TRESOR)

FA = Financement acquis

Financements extérieurs

Ou en négociation très avancée

PT = prévisions de tirage de l'année

Financements extérieurs

budgétaire

(1) Opérations d'investissement financées sur ressources internes

(2) Opérations d'investissement financées sur aide étrangère

ANNEXE 6**Tableau des taxes parafiscales**

(Art. 33 de la loi organique

Art 17 du projet de loi)

ORGANISME BENEFICIAIRE	NATURE OU OBJET DE LA TAXE	TEXTES LEGISLATIFS OU REGLEMENTAIRES
Conseil Sénégalais des Chargeurs (COSEC)	- cotisation professionnelle - prélèvement applicable à la valeur en douane à l'importation et à l'exportation	- loi n° 75-51 du 3 avril 1975 - décret n° 94-006 du 9 juin 1994

ANNEXE 7

Tableau des dépenses auxquelles s'appliquent des crédits évaluatifs

(Art. 18 du projet de loi)

IMPUTATION	NATURE DES DEPENSES
BUDGET GENERAL	
Toutes sections	TOUS LES SERVICES
Titre 2 art. 61 Parag. 1 ligne 1	Dépenses de personnel
Titre 2 art. 61 Parag. 3 ligne 2	Indemnités de logement
Section 31	AFFAIRES ETRANGERES
Titre 3 14012005010 6271	Location immeuble
Titre 3 14012005010 6272	Location bâtiment à usage logement
Section 60	ECONOMIE ET FINANCES (charges communes)
Titre 4 91222351010 6321	Subvention produits pétroliers et compensation gel tarif électricité et prix des produits pétroliers Dotation au fonds sécurisation des Importations des produits pétroliers
Titre 4 91922347010 6439	Autres transferts courants aux ménages-soutien aux prix des denrées de première nécessité.
	Promotion et développement des céréales locales
Titre 4 91922347010 6914	Contribution du Sénégal aux dépenses de l'assistance technique
Titre 3 91322348010 6233	Couverture de débet
Titre 3 302170008011 6233	Frais d'acte et contentieux
Titre 5 70095017999 6295	Impôts et taxes sur marchés publics financés sur fonds extérieurs
Titre 6 70095016999 2721	Provisions pour exercice droit de péremption
Titre 4 91216003011 6469	Rémunération du service public
Titre 3 91122343010 6251	Dépenses permanentes
Titre 3 91122343010 6252	
Titre 3 91122343010 6262	

ANNEXE 8 **ENCOURS DE LA DETTE**

(Art. 33 alinéa 2-5° de la loi organique)

En milliard de francs CFA

	ENCOURS au 31-12-2004	ENCOURS au 31-12-2005	ENCOURS au 31-12-2006
Crédit multilatéraux	1493,6	490,2	612,1
FMI		10,8	10,8
BIRD/IDA	1125,9	294,4	358,2
BEI/FED/FND	7,9	7,5	11,4
BAD/FAD	225,6	47,9	66,7
OPEP/DADEA/BID/FASA	73,8	71,1	99,8
BOAD/CEDEAO			
AUTRES	60,4	58,5	65,2
Crédit bilatéraux	334,4	369,5	353,4
Pays de l'OCDE	88,0	84,4	60,2
Pays arabes	228,1	229,6	235,0
Autres	18,3	55,5	58,2
Dettes commerciales	43,8	4,6	2,9
DONT GARANTIE	43,8	4,6	2,9
TOTAL	1871,8	864,3	968,5

ANNEXE 8 bis
SERVICES DE LA DETTE EXTERIEURE ET DE LA DETTE INTERIEURE
 (Art. 33 alinéa 2-5° de la loi organique)

En milliard de francs CFA

	SERVICES PREVISIONNEL DETTE EXTERIEURES au 31-12-2007	INT + COM	PRINCIPAL
Dette extérieure			
Crédits multilatéraux	59,21	17,79	41,42
dont BIRD/IDA/FIDA	33,40	9,52	23,88
BAD/FAD	6,40	3,60	2,80
OPEP/DADEA/BID	10,68	2,83	7,85
FMI			
Autres crédits	8,73	1,84	6,89
Crédits bilatéraux	36,40	9,84	26,56
dont pays de l'OCDE	21,74	5,70	16,04
Pays arabes	7,04	1,54	5,50
Autres	7,62	2,60	5,02
Autres crédits	1,56	0,11	1,45
Crédits d'exportation	1,38	0,08	1,30
Crédits com. non assurés	0,12	0,03	0,09
Dette rééchelonnée	0,06		0,06
Total Brut (a)	97,17	27,74	69,43
Dette intérieure			
Titres d'Etat	0,98	0,02	0,96
Titres P. B. E.	1,86	0,36	1,50
Remboursement découvert statutaire BCEAO	8,54	0,88	7,66
Obligations du Trésor par adjudication	12,14	4,73	7,41
Sénégal 5,5 % 2007-2017			
Sénégal 5,5 % 2008-2018			
Obligations du Trésor par appel public à l'épargne	29,31	4,27	25,04
Sénégal 5,5 % 2005-2010			
Sénégal 5,5 % 2007-2012			
TOTAL	52,83	10,26	42,57
TOTAL GENERAL	150,00	38,00	112,00

ANNEXE 9
LISTE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SUR RESSOURCES
PPTE/IADM

En millions de francs CFA

INTITULES	AFFECTATION CREDITS PPTE/IADM
PRISE EN CHARGE MAITRES CONTRACTUELS	9.900.000.000
Total PPTE	9.900.000.000
FONDEF	
PRISE EN CHARGE DES VOLONTAIRES DE L'EDUCATION	3.460.000.000
Total IADM	3.460.000.000
TOTAL EDUCATION	13.360.000.000
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13.360.000.000

ANNEXE 9 BIS
LISTES DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR RESSOURCES
PPTE/IADM

En milliard de francs CFA

CODE PTIP	INTITULE DES PROJETS	AFFECTATION RESSOURCES PPTE-IADM
21	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	
45139	CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT CASES TOUT-PETITS	300.000.000
	TOTAL SECTION	300.000.000
30	PRIMATURE	
19006	PROJET URGENCE APPUI RECONSTRUCTION CASAMANCE	200.000.000
	TOTAL SECTION	200.000.000
35	MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES	
28002	PROJET SIDA EN MILIEU PROFESSIONNEL	28.000.000
	TOTAL SECTION	28.000.000
38	MINISTERE DU PATRIMOINE HISTORIQUE CLASSE, DES LANGUES NATIONALES ET DE LA FRANCOPHONIE	
45004	PROJET D'AMENAGEMENT DE L'ALPHABETISATION QUALIFIANTE	300.000.000
	TOTAL SECTION	300.000.000
39	MINISTERE DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR, DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME	
23002	FONDS D'APPUI A L'ARTISANAT	300.000.000
49038	FONDS D'APPUI A L'INVESTISSEMENT DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR	250.000.000
32050	PROJETS DE PROMOTION DU SECTEUR TOURISTIQUE	100.000.000
	TOTAL SECTION	650.000.000
40	MINISTERE DE L'ECONOMIE MARITIME, DES TRANSPORTS MARITIMES, DE LA PECHE ET DE LA PISCICULTURE	
14161	PROGRAMME DEVELOPPEMENT PECHE CONTINENTALE	500.000.000
14133	AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION D'AIRES DE TRANSFORM.	300.000.000
	TOTAL SECTION	800.000.000
42	MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE L'AGRICULTURE	
11001	PROGRAMME EQUIPEMENT MONDE RURAL	1.000.000.000
11002	PROGRAMME APPUI DEVELOPPEMENT RURAL ANAMBE	20.000.000
11003	PROGRAMME AGRICOLE/VOLET ENGRAIS	5.000.000.000
11010	PROGRAMME AGRICOLE/VOLET PROG. SPECIAUX	2.520.000.000
11031	CREATION POLES SEMENCIERS GOANA	1.000.000.000
11017	PROGRAMME AUTOSUFFISANCE EN RIZ	1.000.000.000
11012	FONDS DE GARANTIE PROJETS AGRICOLES	3.000.000.000
11073	FONDS DE CALAMITES PROJETS AGRICOLES	1.500.000.000
19503	FONDS NATIONAL DEVELOPPEMENT AGRO-SYLVO-PASTORAL	500.000.000
	TOTAL SECTION	15.540.000.000

ANNEXE 9 BIS
LISTES DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR RESSOURCES
PPTE/IADM

En milliard de francs CFA

CODE PTIP	INTITULE DES PROJETS	AFFECTATION RESSOURCES PPTE-IADM
44 MINISTERE DES MINES ET DE L'INDUSTRIE		
422834	PLATES FORMES MULTIFONCTIONNELLES	375.000.000
	TOTAL SECTION	375.000.000
45 MINISTERE DU COMMERCE		
31007	PROJET D'IMPLANTATION DES MAGASINS DE REFERENCE	1.000.000.000
31008	CENTRALE D'ACHAT	1.000.000.000
	TOTAL SECTION	2.000.000.000
46 MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME, DE L'HYDRAULIQUE URBAINE, DE L'HYGIENE PUBLIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT		
41003	ASSAINISSEMENT DU QUARTIER DAROU DE SAINT-LOUIS	295.000.000
41002	DRAINAGE DES EAUX TRIANGLE SUD	900.000.000
41605	PROJET ASSAINISSEMENT DIOURBEL	390.000.000
41615	PEPAM-REALISATION 4500 OUVRAGES D'ASSAINISS. INDIV. ET DE 75 EDICULES PUBLICS EN MILIEU RURAL	420.000.000
	TOTAL SECTION	2.005.000.000
47 MINISTERE DU L'ENERGIE		
24081	PROJET DIFFUSION SERVICES ELECTRIQUES MILIEU RURAL	1.118.000.000
24089	PROGRAMME D'URGENCE ELECTRIFICATION RURALE	5.000.000.000
	TOTAL SECTION	6.118.000.000
50 MINISTERE DE L'EDUCATION CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE, DE L'ELEMENTAIRE ET DU MOYEN		
45027	PROJET DE CONSTRUCTION COLLEGES DE PROXIMITE	2.960.000.000
45029	PROJET DE CONSTRUCTION DE 5 DARRAS MODERNES	600.000.000
45015	CONSTRUCTIONS DE SALLES DE CLASSES COLLECTIVES	4.000.000.000
45024	PROJET DE RESORPTION DU DEFICIT EN MOBILIER	300.000.000
45025	PROJET DE CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DE 200 CLASSES	1.000.000.000
45014	MANUELS SCOLAIRES	2.000.000.000
	TOTAL SECTION	10.860.000.000
54 MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION		
44085	COMPLEMENT HOPITAUX FATICK ET ZIGUINCHOR	1.000.000.000
44139	CONSTRUCTION HOPITAL DALAL JAM	1.056.000.000
44151	CONSTRUCTION REHABILITATION ET EQUIPEMENT POSTE DE SANTE	1.400.000.000
	TOTAL SECTION	3.456.000.000
55 MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI DES JEUNES		
42522	SANTE DE LA REPRODUCTION DES JEUNES	50.000.000
	TOTAL SECTION	50.000.000

ANNEXE 9 BIS
LISTES DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR RESSOURCES
PPTE/IADM

En milliard de francs CFA

CODE PTIP	INTITULE DES PROJETS	AFFECTATION RESSOURCES PPTE-IADM
56 MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE, DES BASSINS DE RETENTION ET DES LACS ARTIFICIELS		
15512	PROGRAMME DE REALISATION BASSINS DE RETENTION	1.000.000.000
13009	VILLAGES FRUITIERS FORESTIERS	150.000.000
15002	PROJET PETITE IRRIGATION LOCALE	150.000.000
	TOTAL SECTION	1.300.000.000
58 MINISTERE DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITE NATIONALE, ET DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ		
46159	RECONSTITUTION STOCK DE SECURITE ALIMENTAIRE	1.000.000.000
46143	DOTATION AU FONDS DE SOLIDARITE NATIONALE	500.000.000
46153	CREDIT FEMMES	1.000.000.000
29825	FONDS D'IMPULSION A LA MICROFINANCE	130.000.000
46158	PROJET RBC HANDICAPES	300.000.000
46110	APPUI AUX GROUPEMENTS FEMININS	800.000.000
46155	PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES PIRES FORMES DE TRAVAIL / ENFANTS	320.000.000
29830	FONDS NATIONAL DE PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ	1.000.000.000
	TOTAL SECTION	5.050.000.000
59 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE		
45082	PROJET DE CONSTRUCTION CENTRE MAINTENANCE ET QUALIFICATION PROFESSIONNELLE	385.000.000
	TOTAL SECTION	385.000.000
62 MINISTERE DE L'ELEVAGE		
12016	FONDS D'APPUI A LA STABILISATION	800.000.000
12018	PROGRAMME NATIONAL D'INSEMINATION ARTIFICIELLE	1.750.000.000
12065	PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA PROTECTION ZOOSANITAIRE	400.000.000
	TOTAL SECTION	2.950.000.000
65 MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DES COLLECTIVITES LOCALES		
11013	PISTE COMMUNAUTAIRES APPUI PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT LOCAL	571.000.000
	TOTAL SECTION	571.000.000
72 MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DU REAU HYDROGRAPHIQUE NATIONAL		
15086	RENOUVELLEMENT ANCIENS FORAGES	500.000.000
15523	PEPAM AEP BAD MILIEU RURAL LOUGA, KOLDA	557.000.000
15520	PAPEM-FOURNITURE ET POSTE DE 150 COMPTEURS DE PRODUCTION	300.000.000
15089	AEP NDIOSMONE PALMARIN	982.000.000
15023	PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE TOUBA	473.000.000
15522	PEPAM REALISATION 12 FORAGES MULTIVILLAGES	250.000.000
	TOTAL SECTION	3.062.000.000
	TOTAL GENERAL	56.000.000.000

ANNEXE 10

SITUATION DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT A TRANSFERER AUX AGENCES

N°	INTITULES AGENCES	CREDITS TRANSFERES (en millions de FCFA)	
		2008	2009
1	AGENCE NATIONALE DE SECURITE	150	150
2	AGENCE INFORMATIQUE DE L'ETAT	50	50
3	AGENCE POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DES GRANDS TRAVAUX (APIX)	800	800
4	AGENCE DE LA CASE DES TOUT PETITS	582,5	582,5
5	AGENCE NOUVEAUX CHEMINS DE FER	50	50
6	AGENCE NATIONALE POUR LA RELANCE DES ACTIVITES ECONOMIQUES ET SOCIALES EN CASAMANCE (ANRAC)	300	300
7	AGENCE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA PLATEFORME DU MILLENAIRE DE DIAMNIADIO	262	262
8	AGENCE POUR LA PROPRETE DE DAKAR (APPROSEN)	300	300
9	AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE	2.583,10	2.583,10
10	AGENCE POUR LA PROMOTION DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE	55	55
11	AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DU TOURISME	100	150
12	AGENCE DE REGULATION DES MARCHES	201,3	201,3
13	AGENCE SENEGALAISE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS	200	200
14	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT (APDA)	210	210
15	AGENCE SENEGALAISE POUR L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE (ASIT)	290	290
16	AGENCE POUR LA PROMOTION DES SITES INDUSTRIELS (APROSI)	185	185
17	AGENCE SENEGALAISE DE NORMALISATION	49,6	49,6
18	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DES PME (ADPME)	441,9	441,9
19	AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES	125	125
20	AGENCE DE PRESSE SENEGALAISE	400	400
21	AGENCE DE L'AVIATION CIVILE	100	100
22	AGENCE NATIONALE DE PEDOLOGIE	150	150
23	AGENCE POUR LA REINSERTION DES MILITAIRES	100	100
24	AGENCE POUR LA PROMOTION DE L'AQUACULTURE	150	150
25	ANCAR	1.021,00	1.021,00
26	AGENCE POUR LE PLAN REVA	50	50
27	AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS	234,2	1000,415
28	AGENCE DES ECO VILLAGES		50
29	AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE SCIENTIFISQUE APPLIQUEE		50
30	AGENCE NATIONALE DE VIE ET DE LA QUALITE DE LA CONSOMATION		50
31	AGENCE NATIONALE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE		50
32	AGENCE DES AERPORTS DU SENEGAL		50
33	AGENCE NATIONALE DE LA METEOROLOGIE DU SENEGAL		50
34	AGENCE NATIONALE DES GRANDS PROJETS HOSPITALIERS		50
35	AGENCE NATIONALE REGULATION TELECOMMUNICATIONS DES POSTES		50
36	AGENCE NATIONALE DES AIRES COMMUNAUTAIRES		50
37	AGENCE NATIONALE PROMOTION DES EXPORTATIONS		200
38	AGENCE NATIONALE HAUTE AUTORITE DU DESERT		50
39	AGENCE NATIONALE DEVELOPPEMENT LOCAL		50
	TOTAL FONCTIONNEMENT	9.090,6	10.706,815

ANNEXE 10 bis

I. SITUATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT A TRANSFERER AUX AGENCES

N°	INTITULES AGENCES	CREDITS TRANSFERES (en millions de FCFA)	
		2008	2009
1	AGENCE POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DES GRANDS TRAVAUX (APIX)	15.500	6.760
2	AGENCE NOUVEAUX CHEMINS DE FER (ANCF)		
3	AGENCE DE REINSERTION SOCIALE ARMEES (ARSA)	225	259
4	AGENCE DE CONSTRUCTION ET REHABILITATION DU PATRIMOINE BATI DE L'ETAT (ACRPE)	29.214	
5	AGENCE AUTONOME DES TRAVAUX ROUTIERS (AATR)	62.448	70.896
6	AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)	662	2.310
7	AGENCE NATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION DE LA CASAMANCE (ANRAC)	550	550
8	AGENCE POUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN REVA (APLANREVA)	500	1.014
9	AGENCE SENEGALAISE D'ELECTRIFICATION RURALE (ASER)	6.784	6.268
10	AGENCE SENEGALAISE POUR L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE (ASIT)	331	127
11	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DES PME (ADPME)	400	175
12	AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DU TOURISME (ANPT)	100	100
13	AGENCE NATIONALE POUR L'OCI (ANOCI)	2.000	16.417
14	AGENCE DE DEVELOPPEMENT MUNICIPAL (ADM)	300	1.300
15	AGENCE DE REGULATION DES MARCHES (AR M)	200	200
16	AGENCE SENEGALAISE POUR LA PROMOTION DES EXPORTATIONS (ASEPEX)	250	100
17	AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES (ANEJ)		
18	AGENCE NATIONALE DE LA CASE DES TOUT PETITS (ANCTP)	600	730
19	AGENCE DE L'INFORMATIQUE DE L'ETAT	2.600	1.600
20	AGENCE POUR LA PROMOTION DE L'AQUACULTURE	1.000	500
21	AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS	150	
22	AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE	3.035	
23	AGENCE DES ECO VILLAGES		70
24	AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE APPLIQUEE		650
25	AGENCE POUR LA PROPRETE DU SENEGAL		650
26	AGENCE SENELIC RESEAU NATIONAL DE SOLIDARITE NUMERIQUE		60
27	AGENCE NATIONALE CADRE DE VIE ET DE LA QUALITE DE LA CONSOMMATION		600
28	AGENCE NATIONALE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE		500
29	AGENCE DES AEROPORTS DU SENEGAL		520
30	AGENCE NATIONALE DE LA METEOROLOGIE DU SENEGAL		50
31	AGENCE NATIONALE DE CONSEIL AGRICOLE ET RURAL		253
	TOTAL	126.949	112.659

**LOI n° 2008-71 du 11 décembre 2008
portant approbation du Programme Triennal
d'Investissements publics 2009-2011 (PTIP).**

L'Assemblée nationale a adopté, en sa séance du mardi 18 novembre 2008 ;

Le Sénat a adopté, en sa séance du mercredi 3 décembre 2008 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. - Il est approuvé le Programme Triennal d'Investissements publics 2009-2011.

Art. 2. - Les Orientations générales, les Stratégies et les Politiques sectorielles, les objectifs et les actions définis dans le Document de Stratégie de réduction de la Pauvreté (DSPR II) déterminent des projets du Programme Triennal d'Investissements publics 2009-2011.

Art. 3. - La première année du Programme Triennal d'Investissements publics 2009-2011 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2009 et se termine le 31 décembre 2009.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Dakar, le 11 décembre 2008.

Abdoulaye WADE.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Cheikh Hadjibou SOUMARE.

RUFISQUE - Imprimerie nationale DL n° 6420
